



**Direction générale de l'enseignement  
et de la recherche  
Mission de l'appui au pilotage et des affaires  
transversales**

**78 rue de Varenne  
75349 PARIS 07 SP  
0149554955**

**Secrétariat général  
Service des ressources humaines  
Sous-direction de la gestion des carrières  
et de la rémunération**

**Note de service**

**DGER/MAPAT/2019-630**

**04/09/2019**

**Date de mise en application :** Immédiate

**Diffusion :** Tout public

**Date limite de mise en œuvre :** 17/10/2019

**Cette instruction n'abroge aucune instruction.**

**Cette instruction ne modifie aucune instruction.**

**Nombre d'annexes :** 0

**Objet :** formation en 2019 des directeurs d'établissements publics et privés sous contrat (affiliés aux fédérations CNEAP et UNREP) aux rendez-vous de carrière des personnels enseignants et d'éducation.

#### **Destinataires d'exécution**

DRAAF  
DAAF  
Hauts-Commissariats de la République  
EPLEFPA  
Unions nationales fédératives d'établissements privés (CNEAP, UNREP)  
AgroSup Dijon, ENSFEA, AgroCampus Ouest, Montpellier SupAgro, CEZ de Rambouillet

**Résumé :** Les modalités d'évaluation des personnels enseignants et d'éducation des établissements d'enseignement technique agricole sont modifiées. Une formation à la tenue des rendez-vous de carrière est organisée en 2019 pour les directeurs des établissements publics et privés sous contrat (affiliés aux fédérations CNEAP et UNREP).

Les modalités d'évaluation des personnels enseignants et d'éducation des établissements d'enseignement technique du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation connaissent une évolution substantielle. Les trois rendez-vous de carrière ainsi institués sont un temps d'échange privilégié pour porter un regard sur une période de vie professionnelle, sur les compétences acquises et sur les perspectives d'évolution professionnelle.

Cette réforme constitue un enjeu majeur et stratégique tant sur le plan individuel que pour le système éducatif agricole dans lequel les directeurs d'EPLEFPA et les chefs d'établissement de l'enseignement agricole privé joueront un rôle majeur et déterminant au côté de l'inspection de l'enseignement agricole.

La DGER et le SRH organisent une formation nationale afin d'accompagner au mieux le dispositif.

La mise en œuvre est assurée par la Direction de la Formation PROfessionnelle (DFPRO), au sein d'AgroSup Dijon. Le contact est Franck CONSTANTIN ([franck.constantin@agrosupdijon.fr](mailto:franck.constantin@agrosupdijon.fr)) responsable de la DFPRO et de la formation initiale des cadres de l'enseignement technique agricole.

## 1. PRÉSENTATION DU DISPOSITIF DE FORMATION

Cette action de formation comprend cinq sessions qui auront lieu en septembre et octobre 2019.

### 1.1. Objectifs

L'objectif de ces sessions de formation est d'accompagner les directeurs pour mettre en œuvre sur la rentrée scolaire 2019, les nouveaux entretiens des rendez-vous de carrière des personnels enseignants et d'éducation, en cadrant les modalités d'organisation.

### 1.2. Public cible

Sont conviés à cette action de formation les directeurs d'établissements agricole publics (EPLEFPA) et privés sous contrat (affiliés aux fédérations CNEAP et UNREP).

La participation des directeurs d'établissement est obligatoire.

### 1.3. Programme

Cette action de formation a fait l'objet d'une construction commune par le Service des ressources humaines (SRH) du ministère, AgroSup Dijon (ASD), l'inspection de l'enseignement agricole (IEA) et la DGER. Elle est co-animée par des inspecteurs et des formateurs des établissements du dispositif national d'appui (DNA) – AgroSup Dijon, ENSFEA, AgroCampus Ouest, Montpellier Sup Agro et le CEZ de Rambouillet.

Le programme de cette journée de formation est le suivant :

		Points abordés
1 <sup>ère</sup> 1/2 journée MATIN 09h00-13h00	09h00-09h30	Accueil
	09h30-11h30	<b>Le cadre de la réforme</b> <ul style="list-style-type: none"><li>la vision institutionnelle,</li><li>la place conjuguée des directions et de l'inspection pédagogique</li></ul>
	11h30-13h00	<b>Conférence</b> « <i>Repères pour penser des entretiens de carrière</i> » par Yann SERREAU, chercheur au Laboratoire LINEACT – CESI

	13h00-14h30	Repas
2 <sup>ème</sup> 1/2 journée APRES-MIDI 14h30-18h00	14h30-16h30	<b>Ateliers</b> : Les directeurs sont déjà des praticiens de l'entretien professionnel, quelles sont les bonnes et les mauvaises pratiques rencontrées lors d'entretiens en général ? Quelles sont les différences entre l'entretien professionnel et le rendez-vous de carrière ? Comment capitaliser les pratiques précédentes pour mener les rendez-vous de carrières qui respectent le cadre fixé et qui soient constructifs pour l'agent et pour son supérieur ? <i>L'ensemble des retours seront compilés dans un document d'accompagnement.</i>
	16h30-17h30	<b>Témoignage</b> : retour d'expérience d'un praticien, proviseur d'un lycée du Ministère de l'Education Nationale,
	17h30-18h00	Conclusion et perspectives

## 2. DATES ET LIEU DE FORMATION

Les sessions se dérouleront :

- pour les établissements des régions : *Ile-de-France, Hauts-de-France, Bourgogne-Franche-Comté et Corse*

**le mardi 17 septembre 2019 de 09h00 à 18h00**  
à MAA Site de Vaugirard  
251 rue de Vaugirard  
75006 PARIS

**Code action session 522949/1**

- pour les établissements des régions : *Grand-Est, Auvergne-Rhône-Alpes*

**le jeudi 19 septembre de 09h00 à 18h00**  
à AgroSup Dijon  
26 Boulevard du Docteur Petitjean  
21000 DIJON

**Code action session 522949/2**

- pour les établissements des régions : *Occitanie, Nouvelle-Aquitaine, Provence-Alpes-Côte d'Azur*

**le jeudi 26 septembre 2019 de 09h00 à 18h00**  
à l'ENSFEA Toulouse  
2 route de Narbonne

31326 CASTANET-TOLOSAN CEDEX

**Code action session 522949/3**

- pour les établissements des régions : *Bretagne, Normandie, Centre-Val de Loire et Pays de la Loire*

**le mercredi 2 octobre 2019 de 09h00 à 18h00**  
à AgroCampus Ouest  
65 rue de Saint-Brieuc  
35000 RENNES

**Code action session 522949/4**

- pour les établissements d’Outre-Mer : *Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion, Nouvelle-Calédonie et Polynésie Française*
  - les directeurs des établissements privés peuvent être inscrits au choix à l’une des quatre premières sessions (hors celle du 16 octobre 2019)
  - les directeurs des établissements publics participeront à la session du

**jeudi 17 octobre 2019 de 14h00 à 18h00**  
**à la DGER salle LW003**  
**1<sup>er</sup> avenue de Lowendal**  
**75007 PARIS**

**Code action session 522949/5**

**Date limite d’envoi/Clôture des inscriptions pour toutes les sessions :**  
**7 septembre 2019**

### **3. MODALITÉS PRATIQUES DE PARTICIPATION**

Pour toute question, AgroSup Dijon peut être joint par courriel, en précisant le code de la formation, à l’adresse suivante : [myriam.maach@agrosupdijon.fr](mailto:myriam.maach@agrosupdijon.fr)

#### **3.1. Modalités d’inscription pour les personnels des établissements publics**

Les noms, prénoms et coordonnées des directeurs d’EPLEFPA seront communiqués à la DFPRO par la Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences (SDEDC) à la DGER.

La DFPRO convoquera les agents et leur adressera des informations pratiques complémentaires (plan d’accès, liste d’hôtels...).

La prise en charge des frais de déplacement, de restauration et d’hébergement des participants aux conditions et tarifs en vigueur sera assurée par la AgroSup Dijon.

#### **3.2. Modalités d’inscription pour les personnels des établissements d’enseignement privé (CNEAP, UNREP)**

Les noms, prénoms et coordonnées des directeurs des établissements d’enseignement privé sous contrat seront communiqués à la DFPRO par les fédérations nationales du CNEAP et de l’UNREP.

**Attention** : les inscriptions individuelles en provenance des établissements **ne seront pas prises en compte**.

La DFPRO invitera les agents et leur adressera des informations pratiques complémentaires (plan d’accès, liste d’hôtels...).

Les frais de déplacement et d’hébergement ne seront pas pris en charge par AgroSup Dijon et sont à la charge des structures.

Le chef du service des ressources humaines

Le chef du service de l’enseignement technique

Jean Pascal FAYOLLE

Jean-Luc TRONCO